

Conseil discipline college

Par **Zafki**, le **19/02/2019** à **14:59**

Bonjour mon fils en classe de troisième a eu un incident dans les couloirs de son collège le vendredi des vacances. le collège nous a appelé le soir en trente secondes juste pour nous dire qu'il y a eu un problème avec notre fils et un enseignant dans un couloir mais qu'on ne peut pas nous dire ce qui s'est passé exactement mais juste que la directrice a dit qu'elle verrait à la rentrée pour peut-être un conseil de discipline. Aujourd'hui surprise on reçoit par simple lettre la décision d'un passage en discipline et qu'on a trois jours ouvrables pour contester et voir le dossier. le problème c'est les vacances et personne ne répond au collège que devons-nous faire. dans l'attente d'une réponse merci

Par **pragma**, le **19/02/2019** à **18:50**

Bonjour

Je suppose que "3 jours ouvrables" correspondent à l'ouverture du lycée, vous pouvez donc attendre la rentrée.

Par **Zafki**, le **19/02/2019** à **18:52**

Merci de votre réponse. et oui bien évidemment je resterais courtoise si on le est Enver nous bien entendu .